

Objet : convention d'achat de prestation avec l'association l'Ara pour mise en œuvre du programme d'accompagnement du dispositif Tour de chauffe 2020

N° : VA_DEC2020_233
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2018_211 du 18 décembre 2018 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation générale pour les marchés publics à 221 000 € HT,

décidons

-de passer une convention avec l'association ARA (Autour des rythmes actuels) de Roubaix pour l'organisation des accompagnements personnalisés (bilans scéniques, interventions et suivi) ainsi que des séances de formation à destination des groupes sélectionnés dans le cadre de Tour de chauffe 2020.

-la Ville s'engage à verser à l'ARA en contrepartie des accompagnements et formations assurées la somme de 9244,71 euros TTC (neuf mille deux cent quarante quatre euros et soixante et onze centimes). Ces paiements s'effectueront par virement sur présentation d'une facture à l'issue des prestations.

Imputation comptable : 6288 314 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 23 juin 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200401-175513A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 8 juillet 2020



Direction Jeunesse, Sports, Culture et animation
Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

CONVENTION d'achat de prestation

Entre les soussignés :

La Ville de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire habilité en vertu de la délibération n° VA_DEL2018_211 du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 portant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision n° VA_DEC2020_233 en date du 23 juin 2020

Et
L'association « Autour des Rythmes Actuels », (Siret 377 983 960 000 32, Ape 8552Z) ayant son siège social au 301 avenue des Nations Unies à Roubaix (59100), représentée par Madame Béatrice DEBEUNNE, en sa qualité de Présidente.

Il a été convenu ce qui suit :

EXPOSE

Engagée depuis sa création dans le dispositif Tour de Chauffe, la Ville de Villeneuve d'Ascq, au travers de la Ferme d'en haut, propose un parcours d'accompagnement artistique personnalisé aux groupes sélectionnés. Pour ce faire, et en accord avec la Métropole Européenne de Lille et les partenaires de Tour de Chauffe, la Ville de Villeneuve d'Ascq s'appuie sur l'expertise de l'association ARA.

La présente convention a pour but de définir dans ce cadre les obligations respectives de la Ville de Villeneuve d'Ascq et de l'association ARA, concernant la phase d'accompagnement des groupes lauréats.

ARTICLE 1 : Objet

L'ARA réalisera pour le compte de la ville de Villeneuve d'Ascq entre février et novembre 2020 :

LES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS DES GROUPES SELECTIONNÉS DANS LE CADRE DE « TOUR DE CHAUFFE 2020 »

Chaque groupe se voit attribuer un quota d'heures d'accompagnement selon les demandes, attentes et besoins inhérents à chaque projet. Ces heures pourront servir le projet par différents moyens, comme déclinés ci-après. Les interventions pourront donc prendre l'une ou plusieurs des formes suivantes, et ce de manière non restrictive, toujours au service du projet artistique du groupe.

1) Parcours d'accompagnement personnalisés

Suite à un entretien, chaque groupe bénéficiera d'un bilan scénique et artistique permettant de faire le point sur sa proposition musicale avec, comme base de travail, sa prestation scénique.

Ensuite, et selon les cas, des conseillers techniques et artistiques faciliteront la progression artistique du groupe, par le biais de différentes méthodes.

Chaque moment pouvant avoir lieu lors de la résidence, de l'enregistrement, au local de répétition du groupe, selon le contexte nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

Les parcours se déroulent de juin à fin octobre 2020.

2) Une formation collective

A la demande des partenaires, l'ARA proposera, selon les demandes des groupes, des sessions de formation collective, comme suit :

Formation technique vocale collective, 2 sessions d'une journée

Animée par Colette Delhaye pour 10 participants par session (1 session = 2 x 3 heures)

Les sessions auront lieu les samedi 4 et 25 juillet 2020 à la Ferme d'en Haut.

3) L'évolution pédagogique dont bénéficie le dispositif Tour de Chauffe

Parallèlement à la constitution d'un pool de conseillers référents, nous formons l'ensemble des musiciens et techniciens amenés à intervenir lors d'accompagnements artistiques, dans le but de leur donner des bases communes de travail et de réflexion, notamment en matière de pédagogie musicale. Nous avons mis en place une méthode de travail en élaborant conjointement avec les intervenants une « manière d'opérer ».

Cette année encore, nous souhaitons élargir la proposition aux équipes techniques des lieux d'accueil impliquées dans le dispositif Tour de Chauffe. Il s'agit de les sensibiliser à la posture pédagogique défendue par l'ARA. L'objectif est d'optimiser l'accompagnement en favorisant la collaboration entre les conseillers et les équipes techniques.

ARTICLE 2 : Obligation de l'ARA

L'ARA réalisera les accompagnements personnalisés de 8 des 10 groupes qui participent à l'opération « Tour de Chauffe 2020 », ainsi que les formations mentionnées ci-dessus, dans le cadre du partenariat avec la ville de Villeneuve d'Ascq. L'ARA prendra à sa charge le coût de la formation des musiciens et techniciens.

ARTICLE 3 : Obligation de la Ville de Villeneuve d'Ascq

La Ville de Villeneuve d'Ascq, en relation avec les partenaires du dispositif Tour de Chauffe, assurera la coordination générale du dispositif et veillera particulièrement à :

- La mise à disposition des lieux et équipements pour la réalisation des parcours d'accompagnement personnalisés,
- La bonne circulation des informations entre les différents protagonistes des opérations.
- La ville prendra à sa charge le coût des accompagnements personnalisés.

ARTICLE 4 : Montant de l'opération

BUDGET ACCOMPAGNEMENT ARA / TOUR DE CHAUFFE 2020	
Convention Ferme d'en Haut (Ville de Villeneuve d'Ascq)	
Accompagnement de 8 groupes lauréats	
Coordination générale	2 780,00 €
Intervention pédagogique	3 604,00 €
Déplacement	854,84 €
Gestion administrative	1 343,25 €
TOTAL	8 582,09 €
Formation chant	
Intervention pédagogique	636,00 €
Déplacement	26,62 €
TOTAL	662,62 €
BUDGET TOTAL	9 244,71 €

Le montant global de l'opération s'élève à 9 244,71 € TTC (neuf mille deux cent quarante-quatre euros et soixante et onze centimes).

La ville de Villeneuve d'Ascq s'engage à verser cette somme à l'association ARA et le paiement s'effectuera par virement, à l'issue de la prestation et sur présentation d'une facture.

ARTICLE 5 : Avenant

Toute modification de la présente convention donnera lieu à un avenant.

ARTICLE 6 : Résiliation

La présente convention est résiliable en cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une des parties. Par ailleurs, la ville de Villeneuve d'Ascq pourra résilier la présente convention en cas de force majeure et pour des raisons tenant à l'intérêt général.

La résiliation est immédiate et prend effet dès la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception la notifiant.

ARTICLE 7 : Litiges

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE 8 : Election du domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile pour l'association ARA à son siège, 301 avenue des Nations Unies à Roubaix, et pour la commune de Villeneuve d'Ascq à l'Hôtel de Ville, place Salvador Allende à Villeneuve d'Ascq.

Villeneuve d'Ascq, le 23 juin 2020

Pour l'ARA,
La Présidente
Béatrice DEBEUNNE

Pour la Ville de Villeneuve d'Ascq,
Le Maire
Gérard CAUDRON

